

Pluriactivité et saisonnalité

Des atouts pour le développement des territoires

Thérèse Perrin-Sanchis, Jacques Perret et Françoise Gerbaux

Dans une société fortement marquée par la référence à l'emploi salarié à plein temps et à durée indéterminée, la combinaison d'activités successives ou simultanées se heurte à des difficultés de reconnaissance statutaire, et plus globalement de positionnement social (Biche *et al.*, 1996 ; Perret *et al.*, 1996).

Les difficultés économiques connues depuis les « Trente glorieuses » ont cependant progressivement imposé l'abandon du mythe du modèle unique de développement, et permis le retour à un certain pragmatisme lié à la diversité du marché du travail. Pratiques traditionnelles, en particulier des sociétés montagnardes, pluriactivité et saisonnalité ont ainsi à nouveau droit de cité dans les discours et les mesures. Toutefois, les pouvoirs publics restent encore démunis pour appréhender ces pratiques en tant que systèmes d'activités ancrés aux territoires.

Après une caractérisation rapide de ces activités « atypiques », l'article¹ s'attache à éclairer leurs interrelations avec le développement des territoires. Il propose ainsi quelques pistes de réflexion à l'intervention publique pour une prise en compte de ces pratiques dans leur double dimension individuelle et territoriale.

Pluriactivité et saisonnalité : vous avez dit atypique ?

■ Activités atypiques, une grande diversité de situations

La référence à l'emploi « normal » a induit une identification des autres cas d'activités par la négative :

travailleurs non salariés, régime non agricole, emploi hors norme... qui ne facilite pas la reconnaissance sociale de ces formes d'activités. Le terme générique de pluriactivité recouvre en outre une large palette d'activités, pour lesquels il n'existe pas de vocabulaire totalement consensuel. A tout le moins est-il possible de clarifier certains concepts.

Par référence à l'emploi salarié et exercé tout au long de l'année, on identifie des **actifs atypiques**, que l'on peut distinguer en deux grandes familles :

- **Les non-salariés** pluriactifs exercent au moins l'une de leurs activités sous un statut non salarié ; celui-ci est identifié selon le régime fiscal correspondant, par la déclaration d'un bénéfice agricole (agriculteurs), d'un bénéfice industriel ou commercial (commerçants-artisans), ou d'un bénéfice non commercial (professions libérales).

- **Les salariés atypiques** (Perret *et al.*, 1996) exercent dans la même année, selon les cas :

- une seule activité salariée, d'une durée comprise entre 120 et 360 jours (semestriels), entre 31 et 120 jours (saisonniers), ou de moins de 31 jours (occasionnels) ;

- deux activités salariées, dans le même établissement (intermittents) ;

- deux ou plus de deux emplois salariés dans des établissements différents (pluriactifs double-salariés, pluriactifs multi-salariés).

Au sein de ces activités atypiques, « la pluriactivité est définie par la combinaison d'au moins deux activités par un même individu, en alternance au cours de l'année, sur un rythme quotidien, sai-

1. Cet article s'appuie largement sur les travaux publiés sous les références Biche, Gerbaux, le Monnier, Perret, 1996, et Perret, 1996.

Thérèse Perrin-Sanchis et Jacques Perret
Cemagref
Domaine universitaire
2 rue de la
Papeterie – BP 76
38402 Saint-Martin-D'Hères
Françoise Gerbaux
CNRS-CERAT
Institut d'études politiques de Grenoble
1030 avenue Centrale
BP 45
38400 St-Martin-d'Hères Cedex

2. A l'exception du Recensement général de l'Agriculture, pour la seule pluriactivité agricole.
3. Zone faisant l'objet d'un Programme de Développement Rural ; cette zone est très similaire de la zone de montagne

Encadré 1

Dénombrement des activités atypiques : méthodes et limites

L'analyse quantitative des activités atypiques a été réalisée par exploitation de deux sources originales, aucun recensement spécifique ne permettant des les appréhender².

Non-salariés pluriactifs : L'exploitation du fichier des déclarations de revenus (IRPP) permet de connaître les combinaisons d'activités rémunérées sous des statuts fiscaux différents. La méthode exclut le dénombrement de la pluriactivité sous le double statut de salarié. Les déclarations d'une région donnée concernent les contribuables domiciliés dans la région considérée, même s'ils travaillent à l'extérieur ; à l'inverse, les actifs travaillant dans la région mais domiciliés à l'extérieur ne sont pas identifiés. La méthode ne permet pas d'appréhender les activités informelles ; par ailleurs le changement de statut en cours d'année ne peut être distingué de la réelle pluriactivité. Enfin, la pluriactivité est identifiée dès lors que deux revenus d'origine différente sont déclarés, quels qu'en soit les montants respectifs.

Salariés atypiques : Le fichier des déclarations annuelles des données sociales (DADS) permet d'identifier les périodes d'emplois salariés infra-annuelles et leurs combinaisons. Les actifs sont dénombrés à leur lieu de travail, la méthode ne prend donc pas en compte les périodes d'emploi hors de la zone d'étude. Par ailleurs, le fichier DADS fonctionnant en terme d'année civile, et l'exploitation en ayant été faite sur une seule année, l'analyse ne peut distinguer les mobilités professionnelles liées à un changement définitif d'entreprise, les embauches de longue durée intervenant par exemple en fin de l'année, ou les cessations définitives d'activité. Une première quantification systématique avait été opérée sur la période 85-86 par le bureau d'étude Cedat, par exploitation au 1/25^e du fichier DADS sur les régions Rhône-Alpes et PACA (Ozenne, Rousseau et Siestrunck, 1990).

Les principaux résultats repris ici sont donnés sous réserve des limites propres à l'application de chacune des deux méthodes employées telles qu'évoquées ci-dessus.

En l'absence de quantification sur les années antérieures, aucune information ne permet à ce jour d'évaluer l'évolution des pratiques atypiques à grande échelle et dans toutes ses composantes. Les différentes analyses locales ou ponctuelles convergent cependant vers la mise en évidence d'une pratique courante qui se maintient au fil des années.

sonnier ou intermittent » (Perret, Messad et Juge, 1995), cette combinaison d'activités étant entendue dans des entreprises différentes.

■ Des pratiques généralisées à l'ensemble du territoire national

La vitalité des systèmes d'activités atypiques malgré les barrières statutaires, mise en évidence au travers de nombreuses études locales depuis les années 80, a été confirmée à grande échelle sur le plan quantitatif (encadré 1).

• Grâce aux traitements statistiques effectués sur le fichier des revenus (échantillon validé par des analyses exhaustives), l'importance de la pluriactivité non salariée est désormais appréhendée à l'échelle du territoire national : Selon la déclaration des revenus 1990, les non-salariés pluriactifs représentent 3 % des actifs dénombrés par les déclarations fiscales, soit 720 000 actifs. L'importance du phénomène social est plus largement mise en évidence si l'on constate que 25 % des non-salariés sont pluriactifs, et que cette pratique est présente dans toutes les catégories fiscales : sont pluriactifs 29 % des agriculteurs, 23 % des commerçants et artisans, et 39 % des professionnels libéraux. Les travaux montrent en outre une remarquable stabilité de ces pourcentages selon les grandes régions étudiées (figure 1).

• Le dénombrement des salariés atypiques à partir des DADS reste encore du domaine du travail expérimental. Les travaux (Perret *et al.*, 1996) ont été menés sur la zone PDR³ de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en collaboration avec l'INSEE qui a réalisé l'exploitation du fichier de 1992. Il ressort que près de la moitié des salariés exercent un emploi atypique, les occasionnels ou saisonniers représentant 20 % à eux seuls.

Il n'est actuellement pas possible de transposer la représentativité de ces différentes populations de salariés au niveau national ni dans d'autres régions. Ces travaux confirment cependant à grande échelle des tendances déjà avancées auparavant sur la base d'études plus localisées et sur l'emploi touristique (encadré 2).

■ Adaptation des systèmes d'activités au contexte socio-économique

L'analyse, tant des combinaisons d'activités, des niveaux de revenus et des caractéristiques de la population concernée, que des motivations des

Encadré 2

Les systèmes d'activités atypiques dans les régions, quelques exemples

Pour la région Rhône-Alpes (Perret, Messad et Juge, 1995), les taux de non-salariés pluriactifs sont en 1990 de 31 % pour les agriculteurs, 22 % pour les commerçants et artisans, et 38 % pour les professionnels libéraux. Pour la zone PDR-PACA, ils sont respectivement de 29, 19, et 35 % en 1992.

Des études menées sur l'ensemble de la Savoie (Matteudi et Perret, 1989) (hors Aix et Chambéry), ont permis de montrer que les taux de pluriactivité des agriculteurs, commerçants-artisans, et professions libérales, y sont respectivement en 1988 de 45, 28 et 48 %. Largement supérieurs aux taux de pluriactivité régionaux, ces chiffres manifestent du poids du tourisme dans l'exercice de cette pratique.

Dans le seul bassin du Chablais, en Haute-Savoie (Gerbaux, Monod et Perret, 1988), où 32 % des non-salariés sont pluriactifs en 1986, le taux de pluriactivité s'élève à 46 % si l'on ne considère que la zone de montagne touristique. Du fait de la régression de l'agriculture, la pluriactivité agricole y est devenue marginale : même si 35 % des chefs d'exploitation sont pluriactifs, ils ne représentent plus que 12 % des cas de pluriactivité.

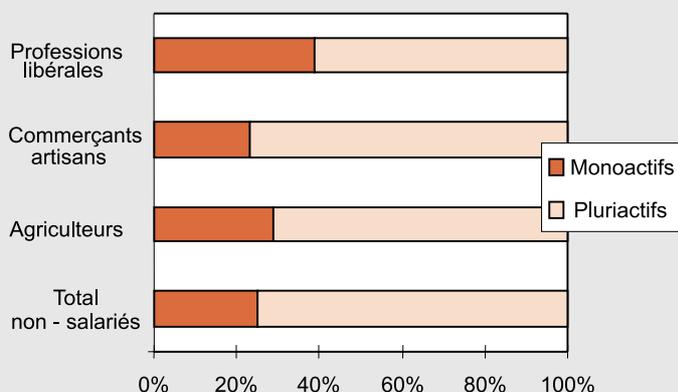
Sur l'ensemble de la zone PDR-PACA, près d'un salarié sur deux a été déclaré pour un emploi de moins de 360 jours sur l'année 1992 : moins de 20 % exercent un emploi relativement stable, semestriel ou intermittent, près de 10 % sont salariés pluriactifs, et 20 % exercent un emploi temporaire, occasionnel ou saisonnier.

Une étude du Comité d'expansion de Savoie menée en 1986 (Roy, 1986) avait précédemment également mis en évidence l'importance du facteur tourisme dans la fréquence des salariés atypiques. En ne considérant que la population salariée des stations touristiques : 32 % des salariés ont un emploi de moins de deux mois, 43 % font une saison de deux à cinq mois, 9 % ont un emploi plus long que la stricte saison de fréquentation touristique, soit 5 à 11 mois, et 16 % sont des salariés permanents.

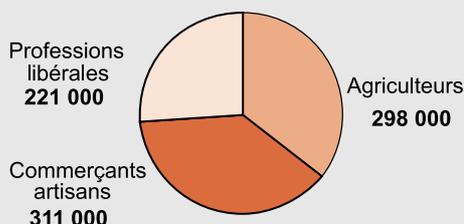
Dans des petites régions très touristiques, comme le Champsaur, le Guillestrois, la vallée de la Tinée et celle de l'Ubaye, plus de 60 % des salariés sont atypiques en 1992. Pour une vallée comme l'Ubaye, l'analyse des dads (Hacques, Perret, Armand, Micheels et Rouves, 1991) indiquait que 87 % des recrutements au cours de l'année 1988 étaient effectués pour une durée inférieure à quatre mois.

Dans le canton de la Chaise-Dieu (Haute-Loire) (Biannic, Gueringer, Perret, Micheels *et al.*, 42 % des emplois salariés des entreprises privées sont saisonniers en 1989, et la moitié d'entre eux ne durent que deux mois l'été.

FRANCE - Pluriactivité des non salariés
(déclaration des revenus 1990)



720 000 Non salariés Pluriactifs (*)



* Les doubles-comptes ont été éliminés du total

actifs atypiques, révèle une extrême diversité de situations, stables ou transitoires, subies ou dynamiques.

L'ensemble des travaux menés ont permis de préciser les contours de ces systèmes d'activités, et en particulier de mettre fin à un certain nombre d'idées reçues dont beaucoup ont longtemps entravé les réflexions sur les conditions statutaires d'exercice de ces pratiques.

- La pluriactivité n'est pas l'apanage du secteur agricole, puisque près des deux tiers des cas de pluriactivité des non-salariés ne comportent aucun revenu agricole. La faiblesse de la pluriactivité dans les régions rurales industrielles a tendance à confirmer la diminution des paysans ouvriers. Ainsi, les mesures visant à ne prendre en compte que la situation des pluriactifs agricoles, dans un objectif de maintien d'une population dans des régions en régression démographique, ou dans celui d'aider à la création d'entreprises, ne portent en définitive que sur une minorité de pluriactifs.

- Loin d'être un pis-aller, la pluriactivité offre aux non-salariés une situation financière le plus souvent supérieure à celle des monoactifs de la même catégorie.

Les agriculteurs pluriactifs notamment ont un revenu en moyenne de deux à quatre fois plus important que celui des monoactifs et l'activité agricole représente au mieux le cinquième des revenus. Ce constat montre l'importance de la présence d'autres activités pour maintenir près de 30 % des exploitations agricoles.

Les conclusions d'une étude menée au niveau national corroborent cette conclusion dans un domaine d'activité bien spécifique : « (...) la pluriactivité concerne 62 % des pêcheurs professionnels en eau douce. Cette pluriactivité joue un rôle déterminant dans le maintien de la pêche professionnelle et des activités connexes » (Castleinaud et Babin, 1992).

- Les emplois atypiques ne sont pas la particularité des activités saisonnières, mais reflètent également la flexibilité voulue par les entreprises dans la gestion de leur main-d'œuvre. Les travaux confirment également la forte mobilité des salariés atypiques (près de la moitié des salariés atypiques de la zone d'étude PDR-PACA sont nés hors de la région), qui concerne particulièrement les salariés occasionnels et saisonniers.

- Les systèmes d'activités atypiques concernent souvent une population jeune. L'insertion des jeunes débute par une période pendant laquelle se multiplient les activités au gré des occasions, phase d'apprentissage et d'initiation à l'environnement économique, vers une stabilisation de leur insertion dans le milieu professionnel. La stabilisation peut prendre la forme d'un emploi annuel, mais également d'une reprise d'entreprise ou d'une création de son propre emploi (Perret, 1995). Le parcours vers la construction d'une activité indépendante représente alors l'opportunité d'exprimer un réel esprit d'entreprise. Certains métiers traditionnels toutefois, tels la pêche en eau douce, qui ne peuvent perdurer que par des pratiques pluriactives, demeurent le fait d'une population vieillissante, ce qui pose de façon urgente la question du renouvellement de la profession.

- La persistance de l'emploi salarié comme élément rémanent de la pluriactivité (plus de 86 % des cas de pluriactivité non salariée associent un emploi salarié) confirme l'importance de son rôle stabilisateur dans une démarche de construction de son activité. La pluriactivité constitue alors soit un mode transitoire d'installation et d'insertion, soit une démarche de sécurisation sur le long terme par rapport à l'exercice d'une autre activité souhaitée mais qui ne peut seule assurer un niveau de revenu suffisant.

La pluriactivité ne peut pour autant être considérée comme le remède miracle dont l'administration aux territoires permettrait la résolution des questions de la société vis-à-vis de l'emploi.

Cette pratique ne résulte pas toujours d'un choix initial. Elle peut être le résultat plus ou moins bien assumé de contraintes imposées par les dures conditions du marché de l'emploi, et les situations de précarité sont fréquentes. La précarité constitue également une situation connue même par ceux qui ont choisi ou assumé leur pluriactivité comme voie de création de leur activité, pendant les trois à cinq ans que dure en moyenne la phase d'installation. En effet, du fait de l'inadaptation du système d'aide, la création de micro-entreprises manque plus que toute autre des référentiels et de l'accompagnement professionnel qui pourraient limiter les embûches et les erreurs. Elle est cependant porteuse de germes d'innovation importants qui peuvent constituer autant de pistes pour l'avenir.

■ *Adaptation des systèmes d'activités au contexte régional*

Longtemps considérée comme exclusivement montagnarde car imposée par les saisons, la pluriactivité est pratiquée sur tout le territoire national, quelles que soient les caractéristiques régionales.

Certes, le poids de l'activité touristique dans le développement des systèmes d'activités atypiques, en montagne ou sur le littoral, apparaît prédominant. La pluriactivité des non-salariés atteint en effet le taux exceptionnel de 43 % en cantons touristiques, alors qu'elle est située entre 17 et 28 % sur tous les autres types de cantons⁴.

Ce constat doit cependant être nuancé. La pluriactivité est d'autant plus forte que la région est rurale et touristique, donc là où les complémentarités d'activités saisonnières existent encore. Ce qui est moins le cas des grandes stations d'altitude aux activités traditionnelles réduites, où les combinaisons d'activités sur place sont limitées ; ces stations présentent des taux de pluriactivité sensiblement moins élevés, mais font largement appel à des extérieurs pour la saison.

Du fait des opportunités de combinaisons d'activités, les petites régions les plus concernées sont ensuite les cantons à économie diversifiée et le rural tertiaire (28 %), et les cantons urbains et périurbains (24 %), jusqu'alors peu connus pour leur pluriactivité. Les cantons industriels demeurent encore à un niveau élevé (25 %).

L'analyse PACA relève également dans la présence de salariés atypiques des nuances sensibles selon les petites régions : les temporaires, saisonniers et occasionnels, sont les plus fréquents dans les régions touristiques de sports d'hiver, où les saisons d'hiver et d'été se caractérisent par des flux touristiques importants et des emplois d'une durée nettement inférieure à la saison climatique, alors que les plurisalariés sont essentiellement présents dans les zones caractérisées par une diversité du tissu économique. Du fait de la longueur de la saison, les salariés semestriels et intermittents sont surtout présents dans les régions les plus marquées par le tourisme d'été, sud du massif et littoral.

Les interprétations régionales des sources utilisées sont cependant rendues difficiles par le phénomène de « pluriactivité migrante », illustré par ce jeune urbain domicilié chez ses parents, moniteur de ski en station l'hiver et salarié d'un club de vacances

sur le littoral l'été, pratique dont la quantification supposerait une approche en termes de flux.

Des systèmes qui dynamisent les territoires

L'esprit d'entreprise qui caractérise de nombreuses situations de pluriactivité n'exclut certes pas l'existence de logiques passives ou défensives, dont certaines, par exemple en bloquant le foncier, peuvent s'opposer à des installations plus dynamiques, ou à des extensions de patrimoine aptes à une meilleure valorisation de l'outil de production.

A cette image qui a longtemps prévalu en tant que vision dominante de la pluriactivité, il convient cependant de substituer une vision plus positive à l'égard du territoire. Outre l'esprit d'entreprise et d'innovation qui les caractérise fréquemment, les différentes pratiques de pluriactivité possèdent en effet des caractères qui leur confèrent une réelle dimension territoriale.

■ *Des modes d'organisation économique et sociale...*

Ces caractères se manifestent en premier lieu au travers de l'importance de l'organisation familiale dans la construction de son activité. Le revenu du conjoint joue un rôle stabilisateur de même nature que celui joué par le salaire dans la pratique de la pluriactivité individuelle. Pour les jeunes, outre ce rôle de « chambre de compensation du risque », la cellule familiale peut représenter un « tremplin », ou un lieu de « cooptation » et de transmission du patrimoine... (Matteudi, 1992) souvent indispensables économiquement, socialement, ou psychologiquement, dans une démarche entrepreneuriale.

L'organisation villageoise possède également ses lois et ses règles, en référence desquelles doit s'opérer la construction d'activité. Le fonctionnement du système local doit souvent beaucoup à la tradition : « C'est le maintien d'un système traditionnel dont le code social est oral ; le droit du travail et la législation sont des normes extérieures que l'on connaît mal ou que l'on est d'accord pour transgresser » (Perret, 1995). Il évolue en fonction du marché du travail et des aspirations sociales, et génère des pratiques qui produisent à la fois insertion et exclusion, selon les possibilités économiques en termes d'emplois salariés ou de créations d'activités. Cohérente avec le système familial, l'organisation

4. Typologie établie par la prise en compte de la nature des activités économiques et leur importance relative, la situation et l'évolution économique et sociale ; neuf types de cantons ont été définis :

- faible densité,
- touristique,
- rural tertiaire,
- agricole,
- rural industriel,
- économie diversifiée,
- périphérie urbaine,
- industriel,
- urbain.

villageoise protège en effet la population locale sur le marché du travail et n'assimile des éléments étrangers que dans la mesure où leur installation ne remet pas en cause le fonctionnement et la reproduction du système économique local.

Jeunes du pays ou saisonniers extérieurs, qualifiés ou non, ne bénéficient ainsi pas tous des mêmes opportunités au départ. Il n'en demeure pas moins que la souplesse des situations atypiques, basées sur la complémentarité des compétences, des activités et des produits, et souvent alliée à une importante mobilité, rend ces pratiques particulièrement adaptatives aux conditions locales. Elles représentent ainsi souvent la seule chance d'insertion dans le système économique et social local.

■ ...qui valorisent les ressources locales

• La motivation de sauvegarde et de valorisation du patrimoine est logiquement d'abord celle de nombreux agriculteurs qui, par la pluriactivité, sauvegardent un patrimoine familial qui seul ne pourrait leur assurer un niveau de revenu suffisant, ou le valorisent par le développement de nouvelles activités. Certes les 30 % d'exploitations agricoles, qui se maintiennent principalement par la pluriactivité, ne représentent pas un poids économique de cette importance. En revanche, leur poids humain et leur rôle dans la gestion de l'espace sont très importants, notamment dans les zones difficiles. Un constat similaire est fait concernant la gestion de l'eau : « Les pêcheurs professionnels sont des révélateurs privilégiés de la qualité du milieu aquatique. Leur présence constante sur l'eau, leur expérience, leur volonté de conserver l'outil de production les amènent à être vigilants, à constater les nuisances d'abord et à les dénoncer ensuite. Eux partis, dans certaines zones, il n'y aura plus de frein aux tentations des pollueurs et des aménageurs » (Castelnaud, Babin, 1992).

• En autorisant l'installation ou le maintien d'actifs lorsqu'une seule activité ne permet plus de vivre, la pluriactivité contribue à une répartition plus équilibrée de la population, et constitue un levier important de la dynamique locale, à l'encontre des grandes tendances à la polarisation et aux migrations pendulaires. En outre, les stratégies qui s'appuient sur le patrimoine, en générant de nouvelles activités, sont plus prometteuses si on se place dans une perspective de développement local.

• La pluriactivité est fréquemment la voie de valoriser une passion pour un sport, une pratique artistique, ou une activité manuelle, qui ne peut être exercée toute l'année. Nombre de ces compétences sont nées de l'attachement à un territoire et constituent une voie importante de valorisation de ressources locales : moniteur de ski, guide, moniteur de vol libre, artisanat basé sur un patrimoine culturel local, production et vente de produits fermiers... L'ancrage au territoire n'est toutefois pas toujours originel. La création d'activités peut dans certains cas s'opérer à partir de compétences ou de ressources non localisées : équitation, exploitation de venin, informatique... Cependant l'implantation n'est que très rarement le fait du hasard (famille sur place, choix du cadre de vie...), et l'insertion de cette activité dans le marché local ou de l'individu dans la société locale génère un rapide ancrage au territoire.

• L'articulation des compétences et des ressources locales se traduit enfin par la mise au point de produits originaux, non standardisés. Les produits des micro-entreprises rurales, qu'il s'agisse de services ou de biens de consommation, s'appuient sur des actifs non transférables. On ne trouve ces micro-entreprises rurales qu'en un lieu précis ; elles sont uniques, et constituent un moteur essentiel de la dynamique territoriale (encadré 3).

Une richesse de situations à intégrer dans l'action publique

Le jeu des statuts et des aides repose pour l'essentiel sur les notions d'activité à titre principal, accessoire, ou complémentaire, définie en milieu rural par référence à l'activité agricole. Les textes actuels multiplient en conséquence les critères, les normes... et les dérogations. De fait, la création de son activité est souvent basée sur la complémentarité des compétences, des activités, et des produits. Les systèmes d'activités générés sont ainsi des modes d'organisation complexes, tant dans leur insertion sur le marché local que dans les relations qu'ils entretiennent avec leur environnement économique, social et institutionnel, le cas échéant avec leurs employés... Le poids « des dynamiques d'emploi dans la prospective territoriale, et donc dans la prospective des espaces ruraux », impose de s'inscrire dans une logique de système productif rural (Coll, Mathieu, 1995).

Encadré 3

Pauline et Pierre, deux parcours vers une pluriactivité assumée

(Situations décrites dans l'ouvrage *Biche, Gerbaux, le Monnier et Perret, 1996*)

Pauline, du hasard à la construction d'une activité adaptée à ses aspirations

Pauline, mère d'un jeune enfant, habite avec son compagnon dans un village du Languedoc-Roussillon. Pour ne pas « tomber dans le piège » de la situation de mère au foyer, elle trouve une activité de « pigiste », correspondante locale du Midi-Libre.

« Ma seconde activité a démarré en avril à la boulangerie. C'est marrant parce que c'est par le Midi-Libre que j'y suis rentrée... J'avais appris que la boulangère, inquiète de ne pas voir depuis quelques jours une cliente régulière, avait alerté les gendarmes qui ont découvert la vieille dame chez elle, victime d'un malaise. Grâce à la boulangère, la dame a été sauvée. Trouvant le geste sympathique, je me suis rendue à la boulangerie pour faire un article (je n'y achetais pas mon pain à l'époque !). En arrivant, je vois une annonce : « cherche personne pour livrer le pain à la campagne ». La boulangère me dit : « je ne trouve personne, parce qu'il faut être déclaré quelques heures, et ça n'intéresse pas les gens ». J'ai donc été prise. Maintenant, je livre du pain à la campagne. J'ai une tournée assez importante et c'est passionnant parce que j'ai le contact avec les gens. En plus, ça va bien avec le Midi-Libre, parfois, c'est l'occasion d'écrire des articles en apprenant telle ou telle nouvelle... Ça représente dix heures par semaine sur trois matinées. Ça tombe bien parce que je ne veux pas trop travailler pour rester sous la couverture sociale de mon compagnon. De toutes façons, je ne veux pas travailler à plein temps à cause de mon petit garçon ».

Pierre, une pluriactivité ancrée sur les ressources du territoire

Sur le plateau du Vercors, il n'est pas facile de vivre uniquement de l'agriculture. Lorsque Pierre, moniteur de ski, reprend la ferme familiale, il l'utilise comme base pour organiser un camping. Aujourd'hui cette activité s'est tellement développée qu'il a dû prendre un statut de commerçant. Très enraciné dans le pays, il revendique son identité agricole. Il assume sans complexe son travail de moniteur et se plaît à recevoir des touristes à qui il fait goûter les charmes du pays. Pour lui, ce qui assure le lien entre ses différentes activités c'est, incontestablement, sa relation au territoire ; il veut transmettre son amour du Vercors, de la nature, des balades...

« En fait, c'est une notion évoluée de l'agriculteur, parce que j'entretiens la nature et je suis un peu guide du pays, je commence à connaître le Vercors sous tous ses angles, ça fait plusieurs générations que ma famille habite ici ».

■ Une importante prise de conscience des pouvoirs publics

Les questions liées à la fiscalité et à la protection sociale, malgré des adaptations progressives, demeurent encore des entraves certaines à l'exercice de la pluriactivité. Elles sont néanmoins désormais largement analysées, débattues sur la scène publique (Rapports Gaeremynck, 1993 ; Gaymard, 1994 ; Carron, 1997), et objet d'expérimentations.

Les principales propositions retenues visent essentiellement à « améliorer la vie quotidienne des pluriactifs »⁵ et devraient déboucher sur une adaptation fonctionnelle des modalités d'exercice de cette pratique. On peut citer en particulier : mise en place d'une caisse pivot de Sécurité sociale, simplification de la médecine du travail, simplifica-

tion de l'emploi de cadres à temps partagé auprès de PME, généralisation de l'expérience des bourses de l'emploi pour les saisonniers, simplification des relations entre employeurs et multi-salariés, groupements d'employeurs. Les réflexions demeurent à poursuivre en outre autour des concepts particulièrement intéressants de contrat d'activités et d'entreprise rurale diversifiée.

Il est plus qu'urgent de faire émerger des solutions de propositions qui demeurent pour l'essentiel à ce jour à l'état de projets ou d'expériences. Leur mise en œuvre facilitera des pratiques qui ont réussi à perdurer malgré les obstacles, et favorisera l'expression d'une importante volonté d'entreprendre et de construire son activité en dehors des sentiers battus (et saturés !) de l'emploi « normal ».

5. Interview de Madame Anne-Marie Couderc, Ministre déléguée pour l'Emploi, *Dauphiné Libéré* du 27 juin 1996

■ ***Vers une prise en compte de la dimension territoriale des systèmes d'activités atypiques***

Les mesures proposées ne possèdent cependant qu'un pouvoir d'orientation limité. Au-delà de la levée des obstacles, la démarche doit être intensifiée dans la voie de l'incitation et de l'accompagnement vers une construction, voire une création, raisonnée et planifiée de son activité, à même de faciliter l'insertion professionnelle et de limiter les risques de précarité engendrés. En outre, les réflexions collectives pour l'émergence de projets de développement local, constituent des ferments aptes à favoriser l'insertion de ces démarches dans la dynamique des territoires.

La formation, constitue certainement à cet égard un atout majeur, et l'une des questions qui devront être prioritairement abordées.

■ ***La formation, levier important de l'action publique***

Depuis le milieu des années soixante dix, les établissements de formation initiale de l'Éducation Nationale cherchent à répondre aux différentes demandes de formation à la double activité. Les réponses sont proposées grâce aux formations à double compétence. Elles concernent des formations aux métiers qui sont, par nature, saisonniers (par exemple les métiers sportifs de la montagne, les métiers des remontées mécaniques...) ou des métiers pouvant s'exercer en montagne. Cette offre s'est progressivement élargie et diversifiée. Un bilan

régulier est dressé par l'Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions (ONISEP) depuis dix ans. L'introduction de telles formations dans le cadre de l'éducation nationale n'a pas été facile. Elles sont le plus souvent qualifiées de complémentaires. Elles ont été organisées sur l'initiative d'enseignants, de personnalités locales, ou sous la pression de milieux professionnels, comme les remontées mécaniques. L'enseignement agricole n'a que très récemment intégré les demandes de formation à la pluriactivité. Certains lycées d'enseignement agricole proposent différentes formations à double compétence ⁶.

En ce qui concerne la formation professionnelle continue, des formations diplômantes sont dispensées dans certains CFPPA (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles). Ces organismes pour adultes du ministère de l'Agriculture proposent des formations adaptées au contexte montagnard. Certaines formations fonctionnent depuis plusieurs années et sont organisées en collaboration avec différentes associations. Une des premières expériences, la formation «exploitant rural» fut menée par l'Association Peuple et Culture, faisant suite aux réflexions et expérimentations d'agriculteurs du département de l'Isère. Depuis 1992, cette formation est assurée par le CFPPA du Pradel (Ardèche) avec la collaboration de l'Association ASFODEL (ASsociation pour la FORMation et le DEveloppement Local appliqué au rural). En dehors du milieu agricole, cette offre est très dispersée ⁷.

Parmi toutes ces initiatives on peut distinguer trois logiques de formation professionnelle continue. La première logique reprend la logique de formation biquilifiante des formations initiales. Elle respecte les logiques de filières, de métiers et de branches. Elle permet une double qualification. La deuxième logique cherche à apporter une réponse en terme de logique de territoire et d'entreprise. Des formations sont organisées pour répondre aux demandes des créateurs d'entreprises rurales (Groupe de travail sur la formation des pluriactifs en milieu rural, 1996). Des expérimentations devraient déboucher sur la constitution de groupements d'employeurs ⁸. Enfin une troisième logique est développée par les missions locales. Il s'agit d'une logique d'insertion professionnelle à partir des emplois saisonniers ⁹.

6. Les établissements agricoles de Voiron (38), La Mure (38), Gap (05), la Motte Servolex (73), Thônes(74), Aubenas(07).

7. L'Association pour la Formation des Ruraux au Tourisme (AFRAT) fonctionne depuis 1966 et s'adresse aux agriculteurs souhaitant exercer des activités d'accueil. Depuis d'autres organismes se sont organisés pour répondre aux besoins recensés. Les groupements d'établissements de l'Éducation Nationale (GRETA), l'Union des Centres de Plein Air (UCPA), les Centres Régionaux d'Enseignement du Tourisme (CRET) et l'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) ont organisé des formations aux métiers saisonniers. Des missions locales de Maurienne, de Tarentaise, de Château Arnoux dans les Alpes du Sud, ont organisé des formations pour les jeunes pour accompagner et stabiliser la main-d'œuvre saisonnière.

8. L'AFPA de Chambéry notamment cherche à décloisonner son fonctionnement et à mieux répondre aux demandes pour mettre en place des groupements d'employeurs.

9. En Tarentaise, un suivi du parcours individuel des jeunes permet de les accompagner et cherche si possible à les stabiliser à partir de la première expérience professionnelle, en leur proposant des formations à la carte.

En 1994, la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER) du ministère de l'Agriculture décidait de mettre en place un groupe de travail sur la formation des pluriactifs en milieu rural (Groupe de travail sur la formation des pluriactifs en milieu rural, 1996). Sa mission était de faire avancer la réflexion sur les problèmes de formation engendrés par le développement « des nouveaux métiers ruraux ». Dressant un bilan des offres de formation, le groupe a pu constater la diversité et la dispersion de ces offres. Mais la poursuite des réflexions exige désormais une réflexion interministérielle et interconsulaire qui est lente à s'organiser. Cependant la région Rhône-Alpes a pris conscience de l'enjeu que représentent ces initiatives de créations d'emploi et d'activités. Elle a institué une aide en faveur des entreprises rurales innovantes depuis 1995. Le comité de pilotage de cette mesure, animé par la Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt est très ouvert et interconsulaire. Le nombre d'entreprises aidées par cette mesure atteint déjà le chiffre de 150 en mai 1997, ce qui montre à l'évidence l'importance des initiatives et les fortes attentes des créateurs d'activités dans ce domaine.

Conclusion

Les réflexions sur la pluriactivité rurale renvoient à la mutation des activités et d'une manière beaucoup plus globale aux débats sur la crise de la société salariale, l'importance du travail comme

médiation du lien social, et la reconnaissance du caractère pluriel de l'économie (Gaulier, Laville, Perret, Roustang, Sainsaulieu, 1995). Des conclusions prospectives seraient dans ce contexte pour le moins hasardeuses. Néanmoins, les travaux présentés confirment la vitalité des systèmes d'activités atypiques, leur importance économique et sociale, et la nécessité de les prendre en considération dans leur double dimension, individuelle et territoriale.

Au-delà des mesures opérationnelles qui lèveront les barrières à l'exercice de ces pratiques, il importe en conséquence de resituer les systèmes d'activités atypiques au regard de la dynamique des territoires, et de les replacer dans le contexte du système familial, et plus globalement de l'organisation villageoise et de ses modes d'insertion. Seule la poursuite d'une telle réflexion permettra un réel accompagnement de ces pratiques dans un cadre qui permettra à la fois de combattre les situations de précarité, de favoriser l'esprit d'entreprise, et de constituer un atout pour le développement des territoires.

En poursuivant ses travaux sur l'identification et le dénombrement des actifs atypiques, sur leurs motivations et leur aspirations, en développant des méthodes d'analyses en termes de flux de main-d'œuvre, en approfondissant la compréhension des systèmes familiaux d'activités professionnelles et celles des systèmes d'activités rural-urbain, la recherche est encore largement amenée à contribuer à cette réflexion. □

Résumé

Pratiques traditionnelles des sociétés montagnardes, pluriactivité et saisonnalité manifestent toujours d'une forte vitalité. Elles reflètent une extrême diversité de situations qui n'exclut pas la précarité mais traduit également souvent une importante volonté d'entreprendre. Ces pratiques s'inscrivent en outre dans une logique d'insertion sociale, d'attachement aux ressources locales, et d'adaptation à l'évolution du contexte socio-économique. Les « systèmes d'emploi atypiques » représentent ainsi un enjeu important au regard du développement des territoires qu'il convient d'intégrer dans les nécessaires réflexions à mener en terme de reconnaissance sociale et de statut.

Abstract

Pluriactivity and seasonality, which are some traditional mountain activities, are still very much in vigor. They are the symbol of very diverse situations, from precarity to a strong desire to learn. These practices are also part of a social insertion logics, as well as of a logics of attachment to local resources and adaptation to the socio-economical context. The "non-typical job systems" therefore represent an important challenge with respect to land management, and must be part of the reflexions to be engaged about social acknowledgment and status.

Bibliographie

- BIANNIC, L., GUERINGER, A., PERRET, J., MICHEELS, Ch., *et al.*, 1990. *Avenir d'une zone rurale fragile dans le Massif Central - Le canton de la Chaise-Dieu*, Cemagref, juin 1990, 97 p.
- BICHE, B., GERBAUX, F., LE MONNIER, J., PERRET, J., 1996. *Créer son emploi en milieu rural. Les chemins de traverse de la pluriactivité.*, Paris, L'Harmattan collection alternatives rurales, 172 p.
- CASTELNAUD, G., BABIN, D., 1992. La pêche professionnelle fluviale et lacustre en France. Enquête au fil de l'eau, Cemagref, collection *Etudes Ressources en eau*, n°5, 291 p.
- COLL., MATHIEU, N. (Dir), 1995. *L'emploi rural, une vitalité cachée*, L'Harmattan, 186 p.
- ROY, C., 1986. *Les salariés des stations de sports d'hivers. Tarentaise et Maurienne*, Comité d'expansion économique de Savoie, 37 p.
- GAULIER, X., LAVILLE, J.-L., PERRET, B., ROUSTANG, G., SAINSAULIEU, R., 1995. Vers une société de pluriactivité ? *Esprit*, décembre 1995, n°217, p. 5-64.
- GERBAUX, F., MONOD, N., PERRET, J., 1988. *La pluriactivité dans le bassin d'emploi du Chablais*, Cemagref Grenoble INERM, *Etude*, n° 223, 58 p.
- Groupe de travail sur la formation des pluriactifs en milieu rural, 1996, *Entrepreneurs et créateurs d'activités en milieu rural*, rapport rédigé à la demande du Ministère de l'agriculture de la pêche et de l'alimentation, mars 1996.
- HACQUES, CH., PERRET, J., ARMAND, A., (collab.) MICHEELS, CH., (collab.)/ ROUVES, T., (collab.) 1991. *Le marché du travail dans la Vallée de l'Ubaye (Alpes de Haute-Provence)*, Cemagref Grenoble INERM, *Etude*, n°235, 70 p.
- MATTEUDI, E., PERRET, J., 1989. *La pluriactivité en Savoie : la combinaison d'activités des agriculteurs, des commerçants et artisans, et des professions libérales*. Cemagref Grenoble INERM, *Etude* n° 222, 35 p. [données actualisées sur la base du fichier des revenus 1990].
- MATTEUDI, E., 1992. *L'enfance de la montagne - Structures familiales, capacité d'entreprendre et développement touristique*, thèse de doctorat, option « Urbanisme et aménagement », Cemagref Grenoble INERM/Université P. Mendès-France Grenoble II, mai 1992, 409 p.
- OZENNE, E., ROUSSEAU, M., SIESTRUNCK, R., 1990. *L'emploi touristique du Grand Sud-Est - Travail saisonnier et mobilité*, CEDAET, 80 p.
- PERRET, J., 1995. Les systèmes d'insertion locaux en régions touristiques de montagne, in *Territoires ruraux et formation*, congrès des 7-8-9 février 1995, ENESAD Dijon, France, p. 151-159.
- PERRET, J., MESSAD, S., JUGE, A., 1995. *La pluriactivité dans la région Rhône-Alpes selon les déclarations de revenus de 1990*. Cemagref INERM Grenoble - INTERVAL Grenoble, avril 1995, 118 p.
- PERRET, J., 1995. *Les systèmes d'emploi locaux*, in *L'emploi rural, une vitalité cachée*. Mathieu, N., (dir), L'Harmattan, p. 75-87.
- PERRET, J., *et al.*, 1996. *Les emplois atypiques : pluriactivité, saisonnalité, précarité dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*, DRTEFP, en partenariat avec l'INSEE PACA et l'Observatoire Régional des Métiers, 50 p.